



REGLEMENT DE LA QUALIFICATION ET MODALITES DE FORMATION

MONITEUR FEDERAL KITESURF (Glisses aérotractées sur l'eau)

SOMMAIRE

- I RÉFÉRENTIEL DU DOMAINE D'ACTIVITE
 - 1) DESCRIPTION DU SECTEUR D'ACTIVITÉ
 - 2) FICHE DESCRIPTIVE D'ACTIVITES
- II RÉFÉRENTIEL DE CERTIFICATION
- III EXIGENCES PREALABLES A L'ENTREE EN FORMATION
- IV VAE
- V FICHE SIGNALETIQUE
- VI ORGANISATION DE LA FORMATION



I REFERENTIEL DU DOMAINE D'ACTIVITE

1 DESCRIPTION DU SECTEUR D'ACTIVITE

1.1 Appellation :

L'appellation adoptée est : *Moniteur fédéral de kitesurf.*

1.2 Structures concernées :

- Clubs F.F.V.L. ou écoles de clubs
- Structures déconcentrées

1.3 Champ et nature des interventions :

Le moniteur fédéral réalise de façon autonome, dans le cadre de la structure et le respect des règlements fédéraux, des actions d'animation, d'initiation et de perfectionnement.

Il veille à mettre en œuvre les moyens permettant une pratique en sécurité dans le cadre de ses activités.

1.4 Situation fonctionnelle :

Le moniteur fédéral exerce son activité bénévolement.

Son activité est caractérisée par la relation avec un public qu'il accueille, informe et encadre en vue de la pratique du kitesurf.

1.5 Autonomie et responsabilité :

Au sein de la structure, le moniteur fédéral exerce son activité de manière autonome pour conduire des actions pédagogiques et de développement. Il participe au projet global de la structure, de la programmation à l'évaluation finale de son action dont il rend compte.

1.6 Evolution du poste :

L'évolution de son champ d'action peut résulter de l'acquisition de compétences complémentaires dans :

- l'encadrement sur d'autres surfaces (neige)
- la prise en charge de publics en situation d'handicap
- l'intervention dans la formation (accueil de stagiaires ou participation à des actions de formation)
- l'orientation vers un projet professionnel



2 FICHE DESCRIPTIVE D'ACTIVITES

Les activités du moniteur fédéral de kitesurf sont classées en trois grands domaines:

- Celles relatives à l'organisation et la conduite d'actions d'encadrement, (animation, accompagnement, enseignement)
- Celles liées à la mise en œuvre des moyens permettant une pratique en sécurité dans un environnement complexe
- Celles liées au fonctionnement de la structure

2.1 Il conduit un projet d'enseignement

2.1.1 Il organise sa pratique dans le cadre de séances, de stages, et de suivi de formation

- Il prend en compte les participants selon leurs niveaux
- Il prépare le matériel et les outils pédagogiques
- Il anticipe la logistique

2.1.2 Il encadre la pratique

- Il identifie les caractéristiques du public
- Il propose des situations pédagogiques dans les différents domaines de formation
- Il transmet les connaissances théoriques liées à l'activité
- Il évalue son action pédagogique

2.2 Il veille à mettre en œuvre les moyens permettant une pratique en sécurité

- Il identifie les niveaux de compétence des pratiquants
- Il repère dans l'environnement de pratique les éléments pertinents relatifs à la météorologie, l'aérodynamique, l'état du plan d'eau ainsi que la réglementation des espaces concernés
- Il s'assure de l'état de fonctionnement du matériel
- Il veille à assurer l'adéquation environnement / matériel / pratiquants
- Il évalue sa capacité d'intervention du moment
- Il actualise ses compétences
- Il sait mettre en œuvre les procédures de premier secours

2.3 Il participe au fonctionnement de la structure et contribue à la pérennisation de l'activité

- Il accueille le public
- Il participe à la planification des actions de la structure
- Il participe à la gestion du matériel
- Il participe à la gestion des sites
- Il s'inscrit dans le projet fédéral



II REFERENTIEL DE CERTIFICATION (EC = être capable de)

UC 1 : Etre capable de maîtriser les techniques nécessaires à la mise en œuvre d'une action éducative en kitesurf

- EC de pratiquer avec aisance et en sécurité en conditions variées
- EC de se déplacer à l'aide de son aile pour intervenir auprès d'un élève en action
- EC d'intervenir avec une embarcation
- EC d'expliquer différentes techniques
- EC de présenter la technologie du matériel
- EC d'utiliser différents types de matériel
- EC d'assurer de petites réparations

UC 2 : EC d'opérationnaliser les connaissances liées à l'environnement de pratique

- EC de comprendre les principes généraux de météorologie et d'hydrographie
- EC de rechercher les informations pertinentes (météo et hydro)
- EC d'analyser l'aérodynamique et l'état du plan d'eau sur le site
- EC d'expliquer les principes mécaniques de fonctionnement de l'aile et du support
- EC d'analyser les contraintes de l'environnement et d'adapter les équipements
- EC de détecter les signes de fatigue dus à l'effort et à l'agression du milieu
- EC de porter assistance et pratiquer les gestes élémentaires de survie
- EC de respecter et faire respecter le milieu naturel et les autres usagers

UC 3 : EC de préparer une séquence de formation

- EC d'analyser le cadre de l'action
- EC de prendre en compte les caractéristiques du public concerné
- EC de prévoir le matériel nécessaire
- EC de choisir le secteur d'évolution permettant une pratique en sécurité
- EC d'organiser la logistique

UC 4 : EC d'encadrer la pratique

- EC d'inscrire la séance dans une progression (*objectif, public, lieu, moyens, temps*)
- EC d'intervenir sur les différents domaines (*mental et physique, cadre institutionnel, analyse de l'environnement, matériel, technique, sécurité*) de l'activité
- EC de mettre en œuvre différentes approches pédagogiques
- EC de sélectionner et répartir le matériel en fonction du public et des conditions
- EC de présenter et faire respecter les consignes liées au secteur d'évolution
- EC de gérer un groupe
- EC d'anticiper en permanence les situations à risque
- EC d'observer et d'évaluer les élèves
- EC de leur faire un retour individualisé
- EC d'apporter les éléments théoriques en lien avec la pratique
- EC de mettre en œuvre les procédures d'alerte et de déclenchement des services de secours
- EC d'évaluer son action et de faire évoluer sa pratique d'enseignant



UC 5 : EC de participer au fonctionnement de la structure

- EC de situer sa fonction au sein de la structure
- EC d'évaluer ses actions et d'en rendre compte
- EC d'accueillir et de renseigner le public
- EC de participer au suivi du vieillissement du matériel
- EC de participer au choix d'un parc de matériel approprié au contexte de fonctionnement
- EC de participer aux tâches administratives
- EC d'assurer la relation avec les interlocuteurs locaux (*collectivités, secours, gestionnaire de site, clubs,...*)
- EC de participer à la promotion et la communication autour de l'activité

UC 6 : EC de contribuer au développement de l'activité

- EC de respecter le cadre institutionnel des milieux concernés par l'activité
- EC de formaliser la démarche de projets
- EC de mobiliser des connaissances sur le milieu fédéral
- EC d'utiliser les documents fédéraux
- EC de participer à l'organisation et à la gestion de sites de pratique
- EC de montrer et faire respecter une image responsable de la pratique
- EC d'informer les riders des exigences et des risques liés aux différentes formes de pratique



III EXIGENCES PREALABLES A L'ENTREE EN FORMATION

1 / Etre titulaire du permis de conduire des bateaux de plaisance à moteur, option côtière

2 / Etre titulaire de l'unité d'enseignement « prévention et secours civiques de niveau 1 » (PSC1) ou son équivalent

3 / Etre titulaire des qualifications fédérales et unités complémentaires :

- Leader club kitesurf
- Initiateur power kite
- Unité complémentaire sécurité nautique

4 / Exigences liées à la pratique personnelle du candidat : rider expérimenté, niveau marron du Kite'PASS. Etre capable de :

- S'insérer dans l'espace de pratique ; utiliser les différentes zones de préparation et d'évolution en sécurité ; naviguer en groupe sur un espace restreint,
- S'équiper avec tous les éléments de protection individuelle, en fonction des conditions météorologiques du site,
- Décoller, poser et immobiliser son cerf-volant de traction sans assistance en sécurité,
- Après déclenchement du système de sécurité du cerf-volant de traction et pliage d'urgence dans la zone d'évolution, revenir dans la zone de préparation,
- Réaliser un arrêt d'urgence : s'arrêter à un point précis et éviter un obstacle,
- Evoluer avec aisance sur différents types de supports de glisse et cerfs-volants de traction,
- Naviguer à toutes les allures avec aisance, fluidité et efficacité (optimisation, cap et vitesse),
- Effectuer des virages à 180° sans rupture de glisse,
- Evoluer dans les vagues,
- Exécuter diverses figures d'expression d'un niveau de compétition régionale, du type hooké/ dé-hooké, aile haute/ aile basse, rotation avant/ arrière.

✓ *Ces exigences sont vérifiées à partir du curriculum du candidat et lors d'une évaluation organisée dès le premier jour de formation*

IV ACCES A LA QUALIFICATION PAR LA VAE

Le monitorat fédéral de kitesurf peut être obtenu en totalité par la voie de la validation des acquis de l'expérience dans les conditions suivantes :

- a) Le candidat doit présenter les prérequis exigés pour accéder à la formation,
- b) En complément de l'entretien sur le dossier de VAE, le candidat sera évalué sur une mise en situation reconstituée qui consiste en une étude de cas ou un oral vidéo visant à évaluer l'aptitude du candidat à encadrer en sécurité.



V FICHE SIGNALÉTIQUE MONITEUR

C'est une qualification destinée à des pratiquants experts en kitesurf qui désirent s'investir dans l'enseignement de la pratique.

Au sein d'une structure fédérale, le moniteur suit la progression des pratiquants et les accompagne dans la découverte et le respect du milieu d'évolution et du cadre institutionnel.

Intitulé de la qualification	Moniteur fédéral de kitesurf
Prérogatives	Exercer bénévolement les fonctions d'enseignant à tous publics (sauf personnes en situation d'handicap) et tous niveaux dans le cadre d'une structure fédérale.
Organisation	Niveau national, DTNe.
Encadrement	Moniteurs membres d'équipes nationales de formateurs, conseillers techniques.
Conditions d'accès	18 ans, pré requis technique, permis bateau, Unité complémentaire sécurité nautique, prérequis pédagogiques : Leader club kitesurf, Initiateur Power kite, Projet du club support pour la partie alternance.
Durée de la formation	12 jours en centre pour la formation spécifique kitesurf et 8 jours à minima en présence d'un tuteur pour la réalisation du projet d'alternance, parcours individualisé en fonction du projet.
Programme de la formation	Pédagogie spécifique : <ul style="list-style-type: none"> - Connaissance de l'activité (analyse, matériel, sécurité, cadre de pratique...) - Progression en kitesurf (les différents domaines de formation du pilote) - Elaboration de séances (mises en situation, gestion de la sécurité des groupes en activité, analyse de l'activité de l'élève) Méthodologie de projet : montage du projet d'activité en club, rôle du tuteur, évaluation. Environnement institutionnel de l'activité.
Stage en situation	Réalisation du projet d'alternance au sein d'une structure FFVL et sous tutorat pédagogique validé lors de la formation.
Evaluation	<ul style="list-style-type: none"> - En contrôle continu en cours de formation pour l'attribution du statut d'élève moniteur et pour la validation du projet d'alternance - Lors de l'examen final pour la validation des dernières UC - Par tous les moyens proposés par les formateurs dans le cadre de solutions personnalisées
Jury	Encadrement de la formation et membres du jury final
Certification	Une fois toutes les UC validées
Validité	Validité du statut d'élève moniteur 2 ans Diplôme acquis une fois pour toutes



VI ORGANISATION DE LA FORMATION

Intitulé	Durée
Prérequis techniques et permis bateau Unité complémentaire sécurité nautique Prérequis pédagogiques : Leader club kitesurf, Initiateur Power kite, Projet club support <i>Un positionnement est réalisé à réception du dossier d'inscription. Des allègements concernant les prérequis pédagogiques peuvent être sollicités auprès de la commission formation kite en fonction des diplômes acquis par ailleurs.</i>	
Module pédagogie spécifique de l'activité kitesurf et connaissance du milieu Evaluation des exigences préalables à la mise en situation pédago- gique (EPMSP) pour l'accès au statut d'élève moniteur et au projet d'alternance	12 j
Réalisation du projet d'alternance en club Parcours Individualisé en fonction du projet	8 jours à minima en présence du tuteur
Examen final Entretien sur le rapport d'expérience Etude de cas	1 j